

Image not found or type unknown



Emploi administratif dans la fonction publique

Par **saubin_old**, le **28/10/2007** à **20:11**

je travaille actuellement comme auxiliaire vacataire non titulaire dans une commune, a 17,5 heures par semaine. Je complète ce travail par quelques heures au ADMR (association d'aide en milieu rural). Ma commune me propose de passer à 22 heures par semaine, je voudrais donc savoir si je pourrais toujours continuer à compléter mon temps de travail avec l'ADMR, sachant que je ne suis pas titulaire ?
MERCI d'avance de votre réponse.